

EVALUATIONS DES INCIDENCES NATURA 2000



© CA 57

DÉFINITION DE L'ACTION

La réglementation sur les zones Natura 2000 a évolué et demande qu'une évaluation des incidences soit réalisée pour certains projets agricoles comme le drainage, le retournement de prairies, l'arrachage de haies....

Pour vous aider dans cette démarche, la Chambre d'Agriculture de la Moselle vous propose de réfléchir le projet avec vous afin d'en limiter les impacts et rédiger le document d'Evaluation des Incidences à fournir à l'administration.

LES MOYENS

- 1 conseillère environnement en contact régulier avec les opérateurs des zones Natura 2000
- 1 logiciel de cartographie adapté
- 1 banque de données comportant l'ensemble des documents d'objectifs des sites Natura 2000 du département
- Une connaissance des problématiques agricoles et de leurs impacts environnementaux

LES BÉNÉFICES

- La réalisation de vos projets dans le respect de la réglementation avec un impact minimisé sur les zones Natura 2000
- Un contact facilité avec les administrations et les opérateurs Natura 2000

LE CHIFFRE

Nous sommes opérateur de 3 zones Natura 2000 pour la rédaction de leur DOCOB

PUBLIC CONCERNÉ

Exploitants agricoles ayant un projet susceptible d'impacter une zone Natura 2000

MODALITÉS

Une visite sur votre exploitation pour :

- définir le projet et identifier les contraintes environnementales
- évaluer les incidences du projet
- discuter des éventuelles mesures compensatoires

Rédaction et suivi du dossier

TARIFS

Tarifs et conditions de vente sur demande